Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213503378-20260707-DELIB20260707N1-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE TINTENIAC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 7 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept juillet à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.
Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 1ER Juillet 2026.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27
Présents 23
Votants 27

Etaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, MIGNIERE Caroline, TOUZARD Blaise, ANDRÉ Marie-Thérèse, QUENOUILLÈRE Roger, ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, COLOMBEL Joëlle, LIPOVAC Anne-Sylvie, CHABILAND Annabelle, PROVOST Frédéric, DANG Isabelle-Laure, GOUGEON Laurent, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, VIVIEN-MOISON Véronique, MORIN Stéphanie, LAVOLLÉE Sébastien, DEHEEGER Vianney.
Etaient absents excusés : GORON Maxime donne pouvoir à TOUZARD Blaise / JEANNEAU Luc donne pouvoir à BOLIVARD Régis / LE DIMNA Martine donne pouvoir à TOCZÉ Christian / ROBIDOU Christophe donne pouvoir à LEGRAND Rémi.
Etait absent : néant.
Secrétaire de séance : M. Frédéric BIMBOT à qui il est adjoint un auxiliaire.

1. Compte-rendu des décisions prises par M. le maire en vertu de la délégation accordée au titre de l'article L2122-22 du C.G.C.T. à M. le maire, pour les marchés et accords-cadres dont le montant est inférieur à 216 000 euros HT - délibération n° 4 du 07.04.2026

Vu les articles L 2122-22 et 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la délégation accordée à M. le maire par délibération n° 4 du 07.04.2026 pour les marchés inférieurs à 216 000 euros HT,
Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par M. le maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions prises par le maire de retenir les devis présentés dans le tableau ci-dessous :

Désignation	Entreprise	Montant du marché en euros HT-TTC
Achat panneaux signalétique	Signaux Girod	553,77 / 664,52
Remplacement pièces chaudières école et La Poste	JMB	609,80 / 731,76
Bouchage nids de poules	Duhamelle TP	4900,00 / 5880,00
Déplacement mât Rue du Bas Champ	SDE35	3500,00 / 3500,00
ITV réseau pluvial Rue Prieuré, Rue Puits Robidou et Avenue Du Guesclin	SPI2C	1970,00 / 2364,00
Remplacement robinet lave mains Ecole maternelle	AJ PCE	985,19 / 1182,23
Maintenance mur mobile Salle Ille et Donac	SBI	1115,00 / 1338,00
Sonorisation feu artifice	SAS Compagnie	416,67 / 500,00
Nettoyage sanitaires et circulation ALSH	Net Plus	972,85 / 1167,42
Location plateforme accès PMR sanitaires camping	Cougnaud	1917,00 / 2300,40
Avenant contrat maintenance des équipements de ventilation	Froid Concept	2144,00 / 2572,80
Fourniture plans et schémas électriques suite vérifications	Bureau Véritas	2081,00 / 2497,20
Maintenance menuiseries ext groupe scolaire, ALSH, cantine et médiathèque	Someval	1737,34 / 2084,81
Bouchage nids de poules	Duhamelle TP	700,00 / 840,00
Elagage	Ent Buet environnement	2485,00 / 2982,00

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,

Le Maire, Christian TOCZÉ

Le secrétaire de séance, Frédéric BIMBOT